

AVENANT N° 4 A LA CONVENTION PLURIANNUELLE 2014-2017

Entre :

- le **MINISTERE DE LA VILLE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS**
représenté par le directeur des sports,
désigné ci-dessous par le ministère

et

- la **Fédération française de pentathlon moderne**
représentée par son président, Monsieur Joël BOUZOU
désignée ci-dessous par la fédération,
N° SIRET : 448 735 050 00016

PREAMBULE :

La convention pluriannuelle signée en 2014 par les deux parties prévoit que la subvention est notifiée chaque année par le ministère chargé des sports et en mentionne le montant prévisionnel. Le présent avenant a pour objet de définir les objectifs et actions retenus d'un commun accord pour 2016 et d'en fixer les modalités financières.

COMPLEMENT :

Considérant les mesures du comité interministériel égalité et citoyenneté du 6 mars 2015 qui prévoit notamment un droit universel au service civique d'une part et la mobilisation des fédérations sportives dans un programme « citoyens du sport » d'autre part ;

Il est ajouté au 1) de l'article 1 de la convention pluriannuelle 2014-2017 « Objet de la convention et engagements » la mention suivante :

- Obtenir l'agrément national de l'agence du service civique pour l'accueil de volontaires et promouvoir la signature de contrats (dans les structures affiliées de la fédération)
- Mettre en œuvre le plan fédéral Citoyens du sport afin de favoriser une plus grande accessibilité à la pratique sportive des jeunes âgés de 14 à 20 ans.

ARTICLE 1 : Objectifs particuliers

Dans le cadre des objectifs généraux définis à l'article 1 de la convention pluriannuelle, la fédération s'engage à mettre en œuvre la politique et les moyens nécessaires à la réalisation des objectifs partagés définis à l'article 1 et plans d'actions figurant dans les tableaux annexés au présent avenant tant pour la performance que pour le développement.
Les annexes font partie intégrale du présent document.

L'administration s'engage, sous réserve de la disponibilité des crédits, à soutenir financièrement la réalisation de ces objectifs dans les conditions exposées ci-après.

ARTICLE 2 : Modalités d'exécution de la convention pluriannuelle

Les tableaux annexés au présent avenant retracent les financements apportés en 2016 par le ministère chargé des sports aux projets de la fédération¹ concourant à la réalisation des objectifs généraux mentionnés à l'article 1 de la convention pluriannuelle et des objectifs et actions particuliers prévus.

ARTICLE 3 : Montant de la subvention et conditions de paiement

Le montant de la subvention attribuée à la fédération sur le programme Sport pour l'année 2016 s'élève à 519 620 €. Déduction faite de l'avance prévisionnelle versée, soit 230 420,80 €, le solde restant s'élève à 289 199,20 €. Il est versé en une fois, après signature du présent avenant.

Par ailleurs pour mémoire, il convient d'ajouter à cette subvention 120 000 € concernant les aides personnalisées (toutes charges comprises) aux sportifs de haut niveau de la fédération mises en place auprès du Comité national olympique et sportif français (CNOSF). Le CNOSF est chargé d'en assurer le versement aux sportifs, conformément aux indications de la fédération, laquelle s'engage à respecter les orientations fixées en ce domaine par le ministère.

Au total, le soutien financier direct du ministère s'élève donc à 639 620 €.

Aussi, la valorisation des cadres techniques affectés par le ministère en qualité de conseillers techniques sportifs auprès de la fédération s'élève à : 551 200€.

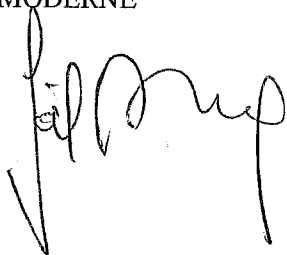
Pour mémoire, la subvention d'un montant de 32 304 € précédemment versée au titre des indemnités de sujétion attribuées par le ministère aux agents publics exerçant des missions de conseillers techniques sportifs auprès de la fédération, conformément aux articles R. 131-16 et R. 131-23 du Code du sport est remplacée par le versement direct aux agents, par le ministère, d'une indemnité d'un montant égal.

ARTICLE 4 :

Les autres clauses de la convention initiale non contraires au présent avenant demeurent applicables.

Fait à Paris le - 4 JUIL. 2016

LE PRESIDENT DE LA FEDERATION
FRANÇAISE DE PENTATHLON
MODERNE



9/ LE DIRECTEUR DES SPORTS

Pour le directeur des sports
L'adjoint au directeur des sports,
Chef de service

Claudie SAGNAC

21/06/2016
VISE LE 21/06/2016 DANS CHORUS PAR LE
CONTROLEUR BUDGETAIRE ET
COMPTABLE MINISTERIEL
N° EJ 2101270369

¹ - dont le coût prévisionnel inscrit sur la demande de subvention est rappelé sur les tableaux annexes en regard de la subvention accordée

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 – Objectifs et indicateurs de performance

Annexe 2 - Objectifs partagés et moyens financiers

Annexe 3 – Relevé d'identité bancaire

Annexe 1 - Objectifs et indicateurs

Objectifs et indicateurs de performance nationaux retenus par le ministère	2014		2015		2016		2017	
	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible
Accroître la pratique sportive, notamment au sein des clubs, en apportant une attention particulière aux publics prioritaires								
Nombre de licences	891	1000	1422	1100				
Nombre d'ATP	0	0	0	0				
Nombre total de licences et d'ATP	891	1000	1422	1100				
Nombre et taux de licences féminines	400 (44,88%)	440 (44%)	611 (42,97%)	480 (43,64%)				
Nombre et taux de licences en ZUS	(%)	26 (2,6%)	(%)	26 (2,36%)				
Nombre et taux de licences de jeunes de 14 à 20 ans	469 (52,64%)	(%)	487 (34,25%)	(%)				
Nombre de clubs accueillant des personnes en situation de handicap	1	1	1	1				
Promouvoir la rigueur financière et l'efficacité des fédérations sportives								
Solidité financière	42,54	58,0 %	0	58,0 %				
Conforter le rang de la France parmi les grandes nations sportives								
Rang sportif de la France	6	0	0	0				
Renforcer le respect de l'éthique dans le sport et préserver la santé des sportifs								
Taux de suivi médical complet - SHIN	100%	100%	%	100%				
Taux de suivi médical complet - Esports	100%	100%	%	100%				
Emplois d'avenir								
Nombre d'emplois d'avenir	0	0	0	0				
Lettres de missions signées dans CTS-Web								
Nombre et taux de lettres de missions signées	6 (75%)	100%	7 (87,5%)	%				

Objectifs partagés	N-2		N-1		N		N+1	
	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible
Correction des inégalités d'accès à la pratique sportive								
nb nouvelles licences outre mer / ZUS / Handicap / séniors / femmes	18	15	18	15	30	30	30	30
Augmenter le nombre de structures fédérales								
nombre de nouvelles licences tout public	531	50	531	50	100	100	100	100
Augmenter le nombre de structures fédérales								
Nombre de formation aux brevets fédéraux	16	25	28	25	25	25	25	25
Augmenter le nombre de structures fédérales								
Mise en oeuvre formation DES/CS (nb)	0	analyse opportunité	Analyse +	analyse opportunité	1/1	1/1	1/2	1/2
Développement du sport de haut niveau avec objectif de performance								
Nombre d'athlètes classés dans le Top 20	3	4	4	4	5	5	4	4
Développement du sport de haut niveau avec objectif de performance								
Nombre de médailles individuelles et par équipes aux Championnats du Monde Collectif Séniors	1	2	0	2	2	2	2	2
Suivi médical des équipes de France								
Nombre de journées d'intervention en compétition collectif séniors et relève (médical et para médical)	46	45	43	45	55	55	45	45
Actions de la fédération à l'international								
Relations avec l'UIPM : nombre de dirigeants français intégrés aux commissions, nombre de juges français, participation au Congrès de l'UIPM	2	2	2	2	2	2	2	2

Annexe 2 - Objectifs partagés et moyens financiers

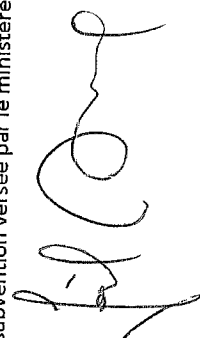
Objectifs / Action / Rubrique	Montants		
	Budget	Demande	Accordé
Développement du sport de haut niveau avec objectif de performance	734 729 €	539 300 €	510 800 €
Action 2	728 929 €	533 500 €	223 929 €
Indemnités de sujétions des CTS (ICTS)	0 €	0 €	0 €
Aides personnalisées (AP)	120 000 €	120 000 €	120 000 €
Collectif RELEVE - Stages et compétitions	61 000 €	55 000 €	55 000 €
Collectif SENIOR - Stages et compétitions	248 500 €	220 000 €	220 000 €
Parcours de l'excellence sportive (PES)	299 429 €	110 000 €	110 000 €
Action 3	5 800 €	5 800 €	5 800 €
Protection de la santé du pratiquant (SMR)	5 800 €	5 800 €	5 800 €
Correction des inégalités d'accès à la pratique sportive	10 000 €	10 000 €	10 000 €
Action 1	10 000 €	10 000 €	10 000 €
Promotion des pratiques sportives pour tous	10 000 €	10 000 €	10 000 €
Augmenter le nombre de structures fédérales	155 273 €	105 000 €	50 273 €
Action 1	150 273 €	100 000 €	50 273 €
Promotion des pratiques sportives pour tous	150 273 €	100 000 €	100 000 €
Action 4	5 000 €	5 000 €	5 000 €
Formations fédérales	1 000 €	1 000 €	1 000 €
Professionnalisation de l'activité	4 000 €	4 000 €	4 000 €
Actions de la fédération à l'international	1 000 €	0 €	1 000 €
Action 1	1 000 €	0 €	1 000 €
Structuration fédérale	1 000 €	0 €	1 000 €
Suivi médical des équipes de France	13 820 €	13 820 €	13 820 €
Action 3	13 820 €	13 820 €	13 820 €
Protection de la santé du pratiquant (SMR)	13 820 €	13 820 €	13 820 €
TOTAL	914 822 €	668 120 €	275 202 €

Dont montant destiné aux aides personnalisées :

120 000 €

Montant total de la subvention versée par le ministère hors aides personnalisées :

519 620 €





RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

Titulaire du compte

FF PENTATHLON MODERNE
MAISON DU SPORT FRANCAIS
1 AVENUE PIERRE DE COUBERTIN
75640 PARIS CEDEX 13

10H

Identification nationale de compte bancaire - RIS

code bancaire	Indicatif	numéro de compte	clé RIB
30002	00579	0000006771U	59

domiciliation
CL PARIS MASSENA 00579

Cheque Fiduciaire - S - P - 01-2013

Identification internationale de compte bancaire - IBAN

FR91	3000	2005	7900	0000	6771	U59
------	------	------	------	------	------	-----

Identifiant International banque - etc (adresse swift)
CRLYFRPP

RIB

30002 00579 0000006771U 59